

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 23 juin 2022, à 18h10,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine, sous la présidence de Hélène BURGAT, Vice-Présidente.

Date de convocation : 16/06/22

Nombre de membres en exercice : 111
Nombre de membres présents : 78
Nombre de votants : 100

PRÉSENTS :

En tant que titulaires : Madame Catherine AUBERT, Monsieur Romain BAIL, Madame Alexandra BELDJOUDI, Monsieur Erwann BERNET, Madame Ginette BERNIÈRE, Monsieur Martial BORDAIS, Monsieur Didier BOULEY, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Nathalie BOURHIS, Madame Pascale BOURSIN, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Christian CHAUVOIS, Monsieur Raphaël CHAUVOIS, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Madame Virginie CRONIER, Madame Véronique DEBELLE, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Fabrice DEROO, Madame Nathalie DONATIN, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Madame Béatrice HOVNANIAN, Madame Magali HUE, Monsieur François JOLY, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Michel LAFONT, Madame Lynda LAHALLE, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Michel LE LAN, Madame Clémentine LE MARREC, Madame Maria LEBAS, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Vincent LOUVET, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Lionel MARIE, Monsieur Mickaël MARIE, Madame Agnès MARRETEUX, Madame Jacqueline MARTIN, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Marc POTTIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENCO, Madame Marie-Chantal REFFUVEILLE, Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Thierry RENOUF, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Serge RICCI, Monsieur Dominique ROUZIC, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Thierry SAINT, Monsieur Pierre SCHMIT, Monsieur Olivier SIMAR, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Pascal SÉRARD, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Cécile COTTENCEAU, Madame Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET, Monsieur Damien DE WINTER.

En tant que suppléants : Christèle LEGRAND suppléant de Monsieur Philippe MARS.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Patrick LECAPLAIN à Monsieur Thierry SAINT, Madame Élodie CAPLIER à Madame Virginie CRONIER, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA à Monsieur Michel LE LAN, Madame Céline PAIN à Monsieur François JOLY, Madame Élisabeth HOLLER à Monsieur Christian CHAUVOIS, Madame Sara ROUZIÈRE à Monsieur Damien DE WINTER, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR à Monsieur Romain BAIL, Madame Emilie ROCHEFORT à Madame Béatrice GUIGUES, Monsieur Marc MILLET à Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Rudy L'ORPHELIN à Madame Alexandra BELDJOUDI, Madame Baya MOUNKAR à Monsieur Jérôme LANGLOIS, Monsieur Patrick JEANNENEZ à Monsieur Bruno COUTANCEAU, Madame Brigitte BARILLON à Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Dominique DUVAL à Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Rodolphe THOMAS à Monsieur Laurent MATA, Madame Sonia DE LA

Conseil communautaire - séance du jeudi 23 juin 2022

PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Florence BOUCHARD à Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Marc LECERF à Madame Maria LEBAS, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP à Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE à Monsieur Thierry RENOUF, Madame Sylvie MOUTIERS à Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Nicolas ESCACH à Madame Cécile COTTENCEAU.

EXCUSÉ(S) : Madame Annie ANNE, Madame Agnès DOLHEM, Madame Emmanuelle DORMOY, Monsieur Bertin GEORGE, Monsieur Gérard HURELLE, Monsieur Gabin MAUGARD, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Pascal PIMONT, Monsieur Ludovic ROBERT.

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : Monsieur Joël BRUNEAU.

Le conseil nomme Monsieur Sébastien FRANÇOIS secrétaire de séance.

N° C-2022-06-23/03 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction M57,

VU le rapport présenté par le président,

VU l'avis de la commission « Administration générale, ressources humaines et finances » du 15 juin 2022,

Sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Monsieur Joël BRUNEAU s'étant retiré au moment du vote le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2021 qui s'établit comme suit :

Budget principal :

	Fonctionnement	Investissement	Total
mandats émis	213 434 334,49	93 089 601,21	306 523 935,70
titres émis	246 725 974,77	100 792 940,16	347 518 914,93
Résultat de l'exercice	33 291 640,28	7 703 338,95	40 994 979,23
Résultat antérieur reporté	5 120 863,27	-32 733 065,18	-27 612 201,91
Résultat cumulé	38 412 503,55	-25 029 726,23	13 382 777,32
RAR dépenses		1 827 896,90	1 827 896,90
RAR dépenses AP	63 735,64	8 968 286,94	9 032 022,58
RAR recettes		4 350 249,33	4 350 249,33
RAR recettes AP		4 527 545,89	4 527 545,89
Solde des RAR	-63 735,64	-1 918 388,62	-1 982 124,26
Résultat cumulé avec RAR	38 348 767,91	-26 948 114,85	11 400 653,06

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire - séance du jeudi 23 juin 2022

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote: Majorité absolue - 15 contre - Monsieur Joël BRUNEAU ne prenant pas part au vote.

Transmis à la préfecture le **04 JUIL. 2022**
Affiché le **04 JUIL. 2022**
Identifiant de l'acte
Exécutoire le **04 JUIL. 2022**


Le Président,
Joël BRUNEAU

